



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université de Tunis
Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis

Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en
soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESSE)

Termes de référence : «Formation et Certification en
langue française DELF B2 et DALF C1

1.	CONTEXTE DE L'ACTION	2
2.	OBJECTIFS DE LA MISSION.....	3
3.	BENEFICIAIRE DE LA MISSION.....	3
4.	TÂCHES A REALISER	3
5.	LIVRABLES.....	4
6.	QUALIFICATION ET PROFIL DE L'ORGANISME DE FORMATION	4
7.	PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	4
8.	MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	5
9.	CONFLITS D'INTERET	6
10.	CONFIDENTIALITE	6

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) met en œuvre un Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Le MESRS a engagé un Programme d'Appui à la Qualité pour soutenir le Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'Enseignements Supérieur (PAQ-DGSE).

Dans le cadre de son PAQ-DGSE, le Projet V.I.V.R.E au 9 (Projet pour la Valorisation de l'Innovation, de la Vie universitaire, de la Redevabilité et de l'Employabilité au 9 avril), la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (FSHST) invite par la présente demande les personnes, les organismes ou les bureaux intéressés à manifester leur intérêt pour **assurer des formations certifiantes en langue française** au profit des étudiants de la FSHST.

Les personnes, les organismes ou les bureaux intéressés par la réalisation des services décrits dans les présents termes de références doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences humaines et Sociales de Tunis ;
- Toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter lesdits services.

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence en adressant leur demande par écrit au nom de Monsieur Mourad BEN JELLOUL, coordinateur du PAQ-DGSE de la FSHST, et ce, dans un délai ne dépassant pas 10 jours avant la date limite de dépôt des manifestation d'intérêt.

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir par voie de poste, ou être déposées directement au bureau d'ordre central de la Faculté des

Sciences humaines et Sociales de Tunis, à l'adresse ci-dessous, et ce, au plus tard le **31 décembre 2023** à 12 heures 00 mn, heure locale, avec la mention suivante :

**« Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour le Projet PAQ-DGSE
Formation et Certification en DELF B2 et DALF C1 »**

ADRESSE : 94 boulevard du 9 avril 1938, 1007 – Tunis, TUNISIE

Toute candidature parvenant après la date-limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le cadre du domaine stratégique A2 : Formation et employabilité, la FSHST met en place un plan d'action visant le renforcement et la certification des compétences des étudiants en langue française.

L'objectif de la mission est de certifier le niveau de français des apprenants selon les critères définis selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Formation et certification en DELF B2 de 30 étudiants
- Certification en DALF C1 de 10 étudiants

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les bénéficiaires de la certification sont :

- Les étudiants de la FSHST ayant suivi une formation de préparation aux examens du DELF B2 ou du DALF C1 ou une formation équivalente.
- Les étudiants de la FSHST ayant été sélectionnés par un comité pédagogique désigné par le comité d'exécution du PAQ-DGSE

4. TACHES A REALISER

- Aide à la sélection des candidats en collaboration avec le comité pédagogique à travers un test de niveau.
- Formation des candidats sélectionnés en niveau B2.

- Passation des examens dans les locaux définis conjointement
- Remise des attestations de formation.
- Remise des diplômes

5. LIVRABLES

L'organisme s'engage à fournir en fin de mission :

- Liste des candidats ayant passé le test de positionnement
- Liste des candidats ayant réussi la certification
- Attestations de réussite
- Diplômes des candidats certifiés.

6. QUALIFICATION ET PROFIL DE L'ORGANISME DE FORMATION

Peuvent participer à cette consultation les organismes de formation et d'expertise :

- Disposant d'un centre officiel de passation pour les principaux tests et les diplômes de français
- Ayant une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la formation et la préparation des différents tests de langue et diplômes de français
- Ayant une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'organisation de session d'examens de DELF B2 et DALF C1
- Justifiant d'une expérience similaire dans l'organisation de sessions de certification au profit d'organismes tiers, et plus particulièrement des institutions de l'enseignement supérieur.

7. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Expériences générales de l'organisme candidat avec les pièces justificatives
- Copie de la matricule fiscale
- Copie de l'attestation de l'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale.
- Copie du registre du commerce
- Références récentes et pertinentes en missions similaires

- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Copie de l'agrément délivré par le Ministère français de l'Éducation nationale pour un centre d'examen DELF-DALF
- Curriculum Vitae des experts qui vont intervenir dans cette action.

8. MODE DE SÉLECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection du consultant est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de Sélection	Notation
Expérience générale de l'organisme : - Nombre d'années d'expérience dans la certification <ul style="list-style-type: none"> ○ 0-2 ans : 5 points ○ 2-5 ans : 10 points ○ 5-10 ans : 20 points ○ >10 ans : 30 points 	30
Expérience en missions similaires <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 à 3 actions : 10 points ○ 4 à 5 actions : 20 points ○ > de 5 actions 30 points 	40
- Reconnaissance de l'organisme sur le plan national	10

- Reconnaissance de l'organisme sur le plan international	20
Total	100

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

9. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

10. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

*DRESSÉ PAR LE DOYEN DE
LA FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE TUNIS
TUNIS, LE 01/12/2023*